

Lettres Patentes

Pour delivrer fees pour la
monnoye de Mans

Du 26 Fev. 1425.

Henry par la grace de
Dieu Roy de France et
D'Angleterre nos amis et feaux
les Generaux & maistres de nos
Monnoyes de France Salut
et Dilection. Comme par nos
Autres Lettres nous ayons ordonné
estre faite et l'effie' de nouveau en
La Ville de Mans une monnoye
de Pav nous pourry faire
deuxes et monnoyes aux illes et
semblable monnoye d'or
d'argent que nous faisons faire

en nos autres Monnoyes Sans
Xueueles ore y este muel en forme
poin ou aloy et pour l'avanment.
De l'ouvrage d'icelle monnoye
avons fait tailler par le sceulleur de
la monnoye de Paris deux paires
de fers pour monnoyes semblables
Deniers d'or nommés Saluts que
nous faisons faire de present en
nos autres monnoyes et six paires
De fer pour monnoyes grands
blancs de six deniers tournois la
piece et deux paires pour monnoyes
petits Deniers blancs ayant cours
pour six deniers tournois la piece
et deux paires pour monnoyes
petits Deniers tournois ayant
cours pour six Deniers tournois
la piece Si vous mandons que tous les
dits fers vous baillés et delivés ou
lattes baillés et delivés a nos
amis et feulx consilliers Jehan

Pepin Cheualier chancelier
 de nos tres ches et tres ame
 oncle Jehan regne - notre royaume
 de France Duc de Bedford et Jehan
 Hartolf grand-maitre d'hotel
 de nostre dit oncle a gouverner
 • Danjou et Dumaine en prenant
 lettre de reconnaissance deuz pour
 iceux faire faire porter en la
 dite Ville Dumaine et les baillies
 aux gardes d'icelle monnoye
 pour faire monnoyer de par
 comme il appartiendra les
 quels nous ordonnons et auons
 ordonne de pouvoir d'officier
 en la monnoye d'icelle ville ainsi
 quil leur semblera et par aronterce
 estre expedie pour le bien et
 prouffit de nous et de leur
 chose publique dudit pays
 Donné a Paris le Vingt
 sixieme Jour d'octobre l'an

De Grace. Mil quatre cent et
vingt cinq et de notre regne le
quatriesme ainsi signé par le
Roy a la relation Du grand
Conseil J. De Rivet /.